



KMI Conseil

SARL au capital de 8000 € - RCS Toulouse 480 298 884

Siège social : 33bis, avenue de Toulouse 31150 BRUGUIERES

Tél : 05 62 79 82 10 - E-mail : bruguieres@laforet.com

❖ **Ventes – Barème à compter du 02 mai 2018**

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
> à 135 999 €	8 333,33 €	10 000 €
De 136 000 à 146 499 €	8 750,00 €	10 500 €
De 146 500 à 156 999 €	9 166,67 €	11 000 €
De 157 000 à 172 499 €	9 583,33 €	11 500 €
De 172 500 à 188 499 €	10 416,67 €	12 500 €
De 188 500 à 203 999 €	10 833,33 €	13 000 €
De 204 000 à 219 999 €	11 250,00 €	13 500 €
De 220 000 à 235 499 €	12 083,33 €	14 500 €
De 235 000 à 250 999 €	12 500,00 €	15 000 €
De 251 000 à 266 499 €	12 916,67 €	15 500 €
De 266 500 à 281 999 €	13 333,33 €	16 000 €
De 282 000 à 297 499 €	13 750,00 €	16 500 €
De 297 500 à 313 499 €	14 583,00 €	17 500 €
De 313 500 à 365 999 €	15 000,00 €	18 000 €
> à 366 000	4,67%	5,60%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires

❖ **Locations – Barème à compter du 02 mai 2018**

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 6€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 6 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Entremise-négociation** : Prestation offerte à titre gracieux.

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (hors résidence principale) : 14 % TTC du loyer hors charges

Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.

Professionnels et commerciaux:

12 % HT du loyer annuel hors charge HT à la charge du preneur

Cession de bail et de fonds :

10 % TTC montant de la transaction avec forfait mini 5000 € HT

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

❖ **Prestations particulières – Barème à compter du 02 mai 2018**

Honoraires d'état des lieux :

Baux régis par la loi du 6 juillet 1989 :

150 € TTC à la charge du bailleur (Hors cas prévu à l'article 3 de la loi précitée)

Autres prestations :

Estimation écrite sans projet de mise en vente : 150 € TTC